



Communiqué

le 14/03/2016

La présence des PATS dans les CASDIS à l'ordre du jour de la prochaine CNSIS : immense satisfaction pour le SNSPP-PATS-FO !

Le jeudi 10 Mars 2016 se tenait la séance plénière de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS) au ministère de l'Intérieur.
Le SNSPP-PATS-FO est intervenu dès l'ouverture de la séance par le biais d'une déclaration liminaire.

Fidèle aux engagements pris lors de notre congrès d'Artigues-près-Bordeaux en décembre dernier, le SNSPP-PATS-FO a obtenu que soit inscrite lors de la prochaine CNSIS la possibilité d'intégrer les Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés (PATS) dans les Conseils d'Administration des SDIS (CASDIS).

Un accord de principe nous a été donné par monsieur Richefou, président de la CNSIS.

Rappelons que suite à notre courrier revendiquant de voir les PATS siéger au sein des CASDIS, le Directeur en charge des sapeurs-pompiers au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC), Monsieur Julien Marion écrivait être favorable à engager rapidement la réflexion sur le sujet le 11 janvier dernier (Voir notre communiqué du 26/01/2016).

C'est donc une double satisfaction pour notre organisation syndicale qui, semble-t-il, est la seule à se soucier des PATS !

Plus largement, le SNSPP-PATS-FO a dénoncé les pratiques désastreuses de la CNSIS dématérialisées c'est-à-dire par consultations électroniques, en demandant, comme cela se faisait à chaque renouvellement de cette instance, la révision de son règlement intérieur.

Sur cette demande aussi nous avons reçu un avis favorable !

Le SNSPP-PATS-FO ne tolèrera pas d'être privé de débat sur des sujets aussi importants ayant des conséquences dans nos Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ! Sinon à quoi sert la CNSIS ?

Par courrier en date du 4 décembre 2015, nous avons interpellé le Président de la République concernant nos capacités de réactions face à des agressions lâches et innommables comme celles dont a été victime la France. A ce sujet, nous demandons une augmentation de la dotation globale de fonctionnement destinée aux conseils départementaux avec pour fléchage le recrutement de Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Cette demande légitime fait suite aux mesures prônées par le Président de la République lors du Congrès.

En effet, dans le cadre de l'unité nationale, une augmentation significative des budgets de la police, de la justice et de la défense a été annoncée, mais **RIEN s'agissant des sapeurs-pompiers !** Ces derniers étant les premiers intervenants sur le théâtre des opérations, nous avons émis un vœu visant à ce que la CNSIS relaye cette requête auprès des plus hautes instances.

Le président de cette conférence, M. Richefou, a refusé de soumettre ce vœu au vote et de faire prendre une position à la CNSIS sous prétexte d'être le porte parole des organisations syndicales auprès du Président de la République ! Nous lui demandions seulement d'être le porte-parole des sapeurs-pompiers de France...

Cette réponse est totalement inacceptable et nous entendons qu'elle soit explicitée car nous peinons à comprendre le rôle et l'intérêt de cette instance, si tant est qu'il y en ait. A ce sujet, le SNSPP-PATS-FO s'interroge sur ses futures participations à la CNSIS au regard du peu de considération voire du mépris de son Président pour le dialogue social.

Deux dossiers étaient par ailleurs à l'ordre du jour pour avis :

- l'augmentation de l'indemnité des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) (1 cts d'€ pour les sapeurs et 2 cts d'€ pour les sous officiers et officiers)
- la révision du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV).

Le SNSPP-PATS-FO après s'être exprimé sur ces sujets a émis un avis favorable.

Trois communications et pas des moindres ont été présentées, à savoir :

- Le réajustement de la Prestation fidélisation reconnaissance (PFR),
- Une présentation de Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) où le calendrier et les marges de négociations seront restreintes avec une application dès juillet 2016 pour les filières para médicales, sociales et la catégorie B et au 1er janvier 2017 pour les catégories C et A.
- Enfin une présentation a été faite par le préfet Lambert sur le devenir des salles opérationnelles, sujet ô combien sensible pour lequel nous solliciterons une rencontre avec lui dans les meilleurs délais. En effet, de cette problématique découle la qualité du traitement de l'alerte, premier maillon essentiel de la chaîne des secours.
- Sur quelle organisation partons-nous, supra-départementale voire régionale ? Quid des effectifs ? Impact des eCall ? Autant de questions à ce jour sans réponse...

En ces temps où le dialogue social est un leitmotiv, le calendrier d'application de ces mesures avec la prise en compte de nos spécificités laissera-t-il le temps à une indispensable négociation ?

En conclusion, si l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine CNSIS de la présence des PATS au sein des CASDIS représente une immense satisfaction pour le SNSPP-PATS-FO, nous déplorons, encore une fois, un mépris du dialogue social qui dessert notre profession.

Il est grand temps d'écouter la voix des sapeurs-pompiers professionnels de France, de nos collègues, que nous représentons !

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle

33120 Arcachon